

**DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PROLONGATION DES CONTRATS RELATIFS AU  
SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE DU  
PERIMETRE DE GRANDANGOULEME**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Commande  
publique  
N° 2020-D-140

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ☐ Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 janvier 2017 portant élection de Monsieur Jean-François Dauré en qualité de Président du GrandAngoulême,
- ☐ Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- ☐ Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- ☐ Vu les ordonnances n°2020-391, 2020-413 et 2020-562 des 1er et 8 avril et 13 mai 2020 visant à assurer la continuité des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités locales,
- ☐ Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- ☐ Vu la délibération n°334 du conseil communautaire du 5 décembre 2019 approuvant la convention de transfert de compétence Transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,
- ☐ Vu, les ordres de service de transfert notifiés le 19 février 2020 aux titulaires des contrats suivants :
  - Mise en œuvre des services de transports scolaires 2013 – Lot n°2 Lycées d'Angoulême, notifié au G.I.E. CARS DE MAILLARD ET CARS ROBIN ASSOCIÉS à la date du 8 juillet 2013 pour une durée ferme de sept (7) ans ;
  - Mise en œuvre des services de transports scolaires 2013 – Lot n°13 Collège et lycée de Ruelle, notifié au G.I.E. CARS DE MAILLARD ET CARS ROBIN ASSOCIÉS à la date du 8 juillet 2013 pour une durée ferme de sept (7) ans ;
  - Mise en œuvre des services de transports scolaires dans le Département de la Charente pour la rentrée 2017 – Lot n°5 Lycées d'Angoulême, notifié à la société TRANSDEV POITOU CHARENTES le 8 août 2017 pour une durée ferme d'un (1) an renouvelable deux (2) fois par expresse reconduction, soit trois (3) ans maximum.
  - Mise en œuvre des services de transports scolaires dans le Département de la Charente pour la rentrée 2017 – Lot n°6 Collège de La Couronne, notifié à la société TRANSDEV POITOU CHARENTES le 8 août 2017 pour une durée ferme d'un (1) an renouvelable deux (2) fois par expresse reconduction, soit trois (3) ans maximum.
  - Services de transports scolaires routiers non urbains sur le territoire de la Charente 2018-2022 – Lot n°9 Collège de Gond-Pontouvre, notifié le 31 août 2018 à la société TRANSDEV POITOU CHARENTES pour une durée ferme d'un (1) an renouvelable une (1) fois par tacite reconduction, soit deux (2) ans maximum.

- Services de transports scolaires routiers non urbains sur le territoire de la Charente 2018-2022 – Lot n°13 Collège Mendès-France de Soyaux, notifié le 31 août 2018 à la société TRANSDEV POITOU CHARENTES pour une durée ferme d'un (1) an renouvelable une (1) fois par tacite reconduction, soit deux (2) ans maximum.
- Exécution de services publics de transports scolaires sur le territoire de la Charente Rentrée 2019-2020 – Lot n°7 Collège de Saint-Michel/Trois Palis, notifié au G.I.E. CARS DE MAILLARD ET CARS ROBIN ASSOCIÉS le 7 juin 2019 pour une durée ferme d'un (1) an.

Considérant que la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ne permet pas de lancer une consultation d'appel d'offres ouvert en groupement de commandes dans les délais suffisant pour le 1<sup>er</sup> septembre 2020,

Considérant que les services de transport scolaire ne peuvent être modifiés en cours d'année scolaire compte tenu de l'organisation des établissements scolaires et des familles usagers de ce service,

Considérant que les contrats de service de transport scolaire doivent être prolongés jusqu'au 15 juillet 2021,

Considérant que l'incidence financière est de 850 000 €HT,

## **D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la prolongation par avenant des contrats de service des transports scolaires jusqu'au 15 juillet 2021.

**Article 2** - La dépense est inscrite sur le budget transport chapitre 11, nature 611.

**Article 3** – Monsieur le Président est autorisé à signer les avenants à intervenir.

**Article 4** – Monsieur le directeur général adjoint des services techniques en charge des Transports et des Mobilités, Madame la directrice générale adjointe en charge des ressources et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juin 2020

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **26/06/2020**  
Publié ou notifié,  
Le **29/06/2020**